

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01212

Numéro SIREN : 820 614 014

Nom ou dénomination : A2MICILE GESTION

Ce dépôt a été enregistré le 24/05/2024 sous le numéro de dépôt 6715

Joël CHAULET

✓ Certified by  you sign

Bilan Actif

certifiés conformes

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	9 600,00	9 600,00		782,22
	Fonds commercial (1)	56 847,52		56 847,52	56 847,52
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	50 013,82	32 908,93	17 104,89	26 633,97
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	10 536,00		10 536,00	10 536,00
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		126 997,34	42 508,93	84 488,41	94 799,71
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	2 596,60		2 596,60	10 719,69
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	3 492 177,69	8 429,74	3 483 747,95	2 679 405,31
	Autres créances	265 050,13		265 050,13	307 431,48
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	1 315 744,45		1 315 744,45	667 155,94
	Charges constatées d'avance	82 663,95		82 663,95	85 052,25
	TOTAL (III)	5 158 232,82	8 429,74	5 149 803,08	3 749 764,67
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	5 285 230,16	50 938,67	5 234 291,49	3 844 564,38

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	2 000,00	2 000,00
	RESERVES		
	Réserve légale	200,00	200,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	409,90	341 735,08
	Résultat de l'exercice	673 563,48	374 674,82
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		676 173,38	718 609,90
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	20 000,00	20 000,00
	Total des provisions	20 000,00	20 000,00
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		398,00
	Emprunts et dettes financières divers (3)	1 069 470,85	659 411,75
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 716 177,41	1 754 515,12
	Dettes fiscales et sociales	745 660,16	680 917,69
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	6 809,69	10 711,92
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		4 538 118,11	3 105 954,48
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		5 234 291,49	3 844 564,38
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		673 563,48	374 674,82
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		4 538 118,11	3 105 954,48
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			398,00
(3) Dont emprunts participatifs			

A2MICILE GESTION
Société par actions simplifiée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 9, allée Cérès
67200 STRASBOURG
820 614 014 R.C.S. STRASBOURG

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin à onze heures trente, au siège social,

□ **La Société A2MICILE EUROPE, Société anonyme au capital de 1.094.256 Euros, ayant son siège social sis 9, allée Cérès à 67200 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG sous le numéro 508 974 128, représentée par Monsieur Joël CHAULET, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration,**

propriétaire de la totalité des deux mille (2000) actions d'un (01) Euro chacune, composant le capital de la Société A2MICILE GESTION, associée unique de ladite société,

En présence de M. Joël CHAULET, président de la société JVC Holding, elle-même présidente de la société A2MICILE GESTION.

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Monsieur Joël CHAULET, président de la société JVC Holding, Présidente de la société A2micile GESTION, a en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, établit le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- l'affectation du résultat de cet exercice ;
- la constatation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- renouvellement du mandat de la présidence;
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique approuve l'inventaire et les comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés, et qui font apparaître pour ledit exercice clos le 31 décembre 2022, un résultat bénéficiaire de 673.563,48 Euros.

Elle approuve les opérations traduites dans ces comptes.

L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'associée unique donne quitus de sa gestion à la Présidente, pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, d'un montant de 673.563,48 Euros, de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	E.	673.563,48
<u>Report à nouveau</u>	E.	<u>409,90</u>
TOTAL DISPONIBLE	E.	673.973,38

A titre de dividendes	E.	673.000,00
<u>Au report à nouveau</u>	E.	<u>973,38</u>
TOTAL DISPONIBLE	E.	673.973,38

Ce dividende de 673.000,00 Euros, sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 673.000,00 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associée unique prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, éligibles ou non à l'abattement, se sont élevées à :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement (€)	Revenus non éligibles à l'abattement (€)
31/12/2021	-	716.000
31/12/2020	-	200.000
31/12/2019	-	400.300

TROISIEME DECISION

L'associée unique, conformément à la loi, prend acte et approuve l'absence de convention, de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, conclue ou poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique décide de renouveler le mandat de la Présidente, JVC Holding, pour une durée déterminée, qui ne pourra excéder le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2023.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre de ses décisions.

La Société A2MICILE EUROPE S.A.,
Représentée par son Président du Conseil d'Administration,
Joël CHAULET

Joël CHAULET

✓ Certified by  yousign

La Société JVC HOLDING
Présidente, représentée par son Président,
Joël CHAULET

Joël CHAULET

✓ Certified by  yousign